

Compte rendu de la réunion n°2 du comité de suivi du projet d'extension du parc éolien de Coajou Baslan

Membres du comité présents : M. le maire Rémy GUILLOU, Mireille LE PESSOT, Aurélie Le SAOUT, Yvon FOUILLERE, Jacques LE ROUX (remplacé par son fils), Mickael JUGON, Jean-Noël KERDREN, Jean-Louis TANVEZ (remplacé par Gildas LE ROUX), Blandine RAMAIN, Bernard MORANGE, Pierre BRIGANT, Nicolas Faye (chargé de communication, BayWa r.e.), Gwenaél Verger (Directrice adjointe développement éolien, BayWa r.e.), Pia Morice (cheffe de projets éoliens, BayWa r.e.)

Membres du comité absents : François LE BONNIEC, Thomas LE CALVEZ, Marc ENEL, Patrick GICQUEL, Jean-Paul SCOLAN

Les invités : 2 riverains de la commune de Péder nec et la directrice de l'école de Plouisy

Déroulement de la réunion :

1. Présentation du projet, du comité de suivi et des exemples d'accompagnements réalisés par BayWa r.e. dans le cadre scolaire

Lors de la première réunion du comité de suivi, l'organisation d'interventions dans les écoles du territoire sur le thème de l'énergie et de l'environnement avait été évoquée. Le projet, le comité de suivi et des exemples d'accompagnements réalisés par BayWa r.e. dans le cadre scolaire ont donc été présentés à la directrice de l'école primaire de Plouisy.

Ci-dessous les exemples d'accompagnements présentés par BayWa r.e. :

- Pédagogie en classe (introduction aux énergies renouvelables, fonctionnement d'une éolienne etc.)
- Visite de chantier de construction de parcs éoliens
- Activités artistiques (avec une artiste peintre) sur le thème de l'énergie et de l'environnement
- Animation sur la fresque du climat adaptée aux enfants
- Mécénats pour une association des parents d'élèves pour que l'école obtienne le label « Ecoles en démarche de développement durable » et pour créer un jardin participatif sur la commune
- Le lancement du défi Class 'Energie financé par BayWa r.e. et réalisé par un prestataire spécialiste de la rénovation énergétique (association Alisée)

Il a été précisé que les objectifs principaux de cet accompagnement seraient :

- Répondre aux questions des enfants et apporter de l'information sur les sujets énergétiques et environnementaux
- Proposer des activités ludiques permettant une meilleure connaissance de l'environnement local et aider les enfants à comprendre l'intérêt d'installer des sources de production d'électricité décarbonées.

Aucune contrepartie vis-à-vis du projet éolien n'est recherchée à travers cette démarche. Tous les accompagnements mis en place via le comité de suivi sont réalisés à l'occasion du projet éolien mais ne sont pas forcément liés directement à celui-ci (sur le thème de l'énergie et de l'environnement, le projet éolien et les études menées dans le cadre de celui-ci peuvent néanmoins servir de support pédagogique).

Un tel accompagnement est possible durant les cinq prochaines années : de la phase des études à la phase de construction. Un accompagnement peut être préparé cette année pour l'année scolaire prochaine par exemple.

Quelques idées ont été évoquées par la directrice :

- Chaque élève construit son éolienne
- Organisation de sorties scolaires
- Achat de livres sur le thème de l'énergie
- Activités autour de la sobriété énergétique

Ces propositions ne sont pas définitives, une nouvelle réflexion sera menée avec l'équipe enseignante et ce sujet sera rediscuté lors d'une prochaine réunion du comité de suivi.

L'élection du conseil municipal des enfants à venir (fin octobre) est mentionnée ainsi que la possibilité de demander l'avis des futurs jeunes élus concernant les accompagnements à mettre en place.

2. Les dernières actualités du projet

- Retour sur la première exposition d'information du 30 juin et du 1^{er} juillet.

Le format de l'exposition a plu :

- Des affiches sur l'éolien en général, les informations clés du projet et les études à venir, la transition énergétique
- Des lettres d'information, la charte d'engagements, des livrets de l'ADEME à disposition
- Des vidéos sur la construction et le démantèlement d'un parc éolien

Les améliorations possibles pour l'exposition d'information (proposées par BayWa r.e.) : visite virtuelle d'une éolienne, maquette d'une éolienne à disposition, des affiches améliorées, communiquer davantage sur la mise à disposition de viennoiserie, de boissons et d'apéritifs.

Au total, une quinzaine de personnes sont venues à l'exposition d'information et une réflexion est menée pour attirer davantage d'habitants.

Les différentes propositions abordées avec le comité de suivi :

- Se juxtaposer à des événements déjà organisés à il faut que le thème s'y prête
Les événements identifiés sont : La foire aux Courges à Péder nec (1^{er} octobre)
- L'organisation d'une conférence sur le thème de la transition énergétique/le climat pour attirer du monde → Faire une sélection de conférenciers et une évaluation du coût

Des riverains de Péder nec ont alerté concernant un manque de diffusion d'information aux habitants de la commune. Une des causes identifiées est la mauvaise distribution de la première lettre d'information qui a eu lieu fin avril sur les communes de Plouisy et Péder nec. Cette lettre d'information aurait dû être distribuée par La Poste à tous les habitants de Plouisy et Péder nec mais de nombreux habitants nous ont indiqué ne pas l'avoir reçue. Le service de La Poste concerné s'est engagé à faire preuve de davantage de vigilance lors de la prochaine distribution de lettres d'information.

Plusieurs articles de presse ont annoncé le démarrage du projet et l'organisation de la première exposition d'information à la mairie de Plouisy fin juin mais ils n'ont pas été lus par 100% des habitants des deux communes. Enfin, certains canaux de communication utilisés sur Plouisy

(PanneauPocket et le bulletin municipal) n'existent pas ou sont publiés moins régulièrement sur la commune de Péder nec.

Il est noté que des efforts sont à faire concernant une amélioration de la communication pour tous.

- L'organisation d'une activité dans le cadre du Téléthon (elle n'est pas pris en compte dans le budget des mesures d'accompagnements du projet)

Une activité « création de cerfs-volants » sera organisée par BayWa r.e. et animée par l'association « les mains d'œuvres » en faveur de l'AFM Téléthon. Elle devrait avoir lieu le samedi 4 novembre (le dernier week-end des vacances de la Toussaint) dans la salle de sport de Plouisy. La date sera confirmée le vendredi 22 septembre lors d'une réunion organisée par Plouisy Actions.

- L'étude acoustique à venir

Les différentes origines des émissions sonores sont rappelées : le passage des pales devant le mât, le bout de pale qui frotte dans l'air, les moteurs d'orientation de la nacelle, la génératrice, les systèmes de ventilation et le bruit électrique du transformateur.

En général au-delà de 500m des éoliennes, on entend : le bruit du passage des pales devant le mât et le bout de pale qui frotte dans l'air.

Par rapport au parc existant, installé en 2009, l'extension envisagée respectera un cadre légal plus protecteur. En effet, depuis 2011, une réglementation liée au bruit issu des éoliennes a été mise en place. Des plans de bridage des éoliennes (ralentissement voire arrêt des éoliennes dans certaines conditions météorologiques) sont mis en place pour respecter cette réglementation.

Par ailleurs, les installations étant désormais classées ICPE, toute évolution réglementaire future devra être respectée.

Les éoliennes sont désormais de plus grande taille, mais cela ne signifie pas qu'elles sont plus bruyantes car elles tournent moins vite et des serrations sont systématiquement installées sur les pales (peigne sur le bord de fuite des pales qui permet de réduire de manière significative le niveau sonore, 2db en général). Cette innovation est issue du biomimétisme. De plus, l'isolation acoustique de la nacelle, l'existence de différents modes acoustiques (modes de fonctionnement de l'éolienne avec une puissance acoustique réduite) et les améliorations du profil aérodynamique des pales ont permis de réduire les émissions sonores issues d'une éolienne.

Afin de protéger au mieux les riverains le cadre légal est le suivant :

- Un dossier d'étude d'impact présentant une simulation acoustique doit être présenté lors de la demande d'autorisation auprès de l'administration. Une première mesure acoustique est donc réalisée en phase d'étude. La simulation acoustique est réalisée grâce à un logiciel spécialisé et dépend de la courbe de puissance acoustique (le niveau sonore émis par une éolienne en fonction de la vitesse du vent) de l'éolienne envisagée. Le logiciel de simulation acoustique calcule la propagation du son en fonction de la végétation, de la météo, du relief etc.
- Après installation du parc, une mesure acoustique est réalisée, et c'est cette mesure réelle qui permettra d'affiner le plan de bridage évalué lors de la phase des études et de vérifier la conformité du parc. Cette mesure est réalisée par une succession de périodes de 2h éoliennes arrêtées (pour mesurer le niveau de bruit sans le parc éolien) puis 2h en fonctionnement (pour mesurer le bruit ajouté par le parc éolien).

Les 2 mesures de bruit sont réalisées durant suffisamment de temps (en général 2 à 3 semaines) pour obtenir dans les deux directions principales de vent, une plage de vitesse de vent de 2 à 10 m/s (entre 2 et 10m/s la vitesse de rotation des pales de l'éolienne accélère jusqu'à atteindre une vitesse de rotation optimale où l'éolienne produit à puissance maximale).

Ensuite, une équipe dédiée sera à l'écoute des riverains en cas d'éventuelles gênes ressenties.

La première mesure acoustique est généralement réalisée en inter-saison (automne ou printemps) afin d'obtenir une estimation la plus représentative possible de l'ensemble de l'année. Le retour d'expérience montre qu'il s'agit d'une méthode permettant de mettre en place un bridage acoustique efficace.

Néanmoins, au vu des craintes exprimées par les riverains proches, expliquées par leur expérience vis-à-vis du parc existant, qui fait ressortir une gêne plus importante l'hiver sous les vents dominants et par temps de faible pluie ou de gel, la requête d'une mesure à feuilles tombées a été retenue.

Ainsi, deux mesures acoustiques seront effectuées : une mesure en hiver suivie d'une mesure en été.

Il a été proposé de se rendre sur le parc de Plésidy ou sur le parc de Clos-Neuf (sur les communes de Merdrignac et Illifaut) pour se rendre compte des progrès réalisés concernant les émissions sonores liées aux éoliennes.

3. Le Financement participatif

Les membres du comité s'interrogent concernant la prise en charge des frais et des coûts de la campagne de financement participatif.

Le financement participatif étant une démarche mise en place de manière systématique sur les projets éoliens ou solaires gérés par BayWa r.e., il a été décidé en interne par BayWa r.e. que les frais du financement participatif ne seraient pas déduits du budget des mesures d'accompagnements.

Ci-dessous les modalités du financement participatif décidées avec les membres du comité :

Eléments à définir	Explications/préconisation de Lendosphère	Décision du comité
Les 2 périmètres géographiques	Périmètre géographique du niveau 1 → Côtes d'Armor pendant 15 jours puis ajout du Morbihan et du Finistère Périmètre géographique du niveau 2 → GPA	Niveau 1 : Côtes d'Armor pendant 15 jours puis ajout du Morbihan et du Finistère Niveau 2 → GPA
Le taux d'intérêt associé à chaque périmètre	maximum → Niveau 1 : % et Niveau 2 : %	Niveau 1 : Niveau 2 :
Le montant total maximal de la collecte	100 000 € maximum, possibilité d'organiser un deuxième financement participatif en 2024	50 000 € et si atteint et en fonction de la dynamique de collecte → déplaçonnement jusqu'à 50 000€ seulement pour le niveau 2
Les montants maximum et minimum par prêteur	Minimum 50€ et maximum 5000€ pour le niveau 2 et 2000 € pour le niveau 1	Minimum 50€ et maximum 5000€ pour le niveau 2 et 2000 € pour le niveau 1
Déplaçonnement ou non en fonction de la dynamique du financement participatif	En termes de communication il est important d'atteindre le montant de collecte visé Montant de collecte visé → 50000 € dans un premier temps, puis déplaçonnement jusqu'à 50 000€ seulement pour le niveau 2	50000 € dans un premier temps, puis déplaçonnement jusqu'à 50 000€ seulement pour le niveau 2
Durée de la campagne	1 mois, prolongeable 1 ou 2 mois	1 mois prolongeable de 2 mois

Une vigilance doit être apportée concernant la manière de communiquer concernant ce financement participatif à venir. En effet, la communication sur ce type de campagne est très encadrée légalement, on ne peut pas écrire n'importe quelles informations et certains messages d'avertissement

règlementaires doivent parfois être ajoutés. Les taux sont donc floutés dans ce compte rendu et seront consultables uniquement sur la plateforme en ligne de Lendosphère.

Concernant la communication autour de ce financement participatif, il a été décidé de mettre en place les actions suivantes :

- 6 et 20 octobre : annonce du financement participatif à venir avec le lien vers la page projet Lendosphère dans le bulletin municipal de Plouisy (disponible dans les commerces de Plouisy)
- 20 octobre : envoi du communiqué de presse sur le projet et le financement participatif aux correspondants locaux avec annonce de la permanence d'information à venir
- Semaine du 16 octobre : Distribution des lettres d'information sur le projet et le financement participatif à venir sur les communes de Plouisy et Péder nec
- Semaine du 23 octobre : annonce de l'organisation d'une exposition d'information le 27/28 à la mairie de Plouisy via PanneauPocket (Plouisy)
- 27/28 octobre : Permanence d'information sur le projet et le financement participatif à la mairie de Plouisy
- En novembre/décembre : Etudier la possibilité de faire une exposition temporaire à la bibliothèque de Plouisy sur le projet/ transition énergétique avec des infos sur le financement participatif et annonces régulières dans le bulletin municipal et sur PanneauPocket (Plouisy), réfléchir à ce qu'on peut faire sur Péder nec ?
- M. Enel doit se renseigner au sujet de la possibilité d'utiliser les canaux d'informations de GPA pour communiquer autour du financement participatif

Le financement participatif pouvant durer 1 à 3 mois, la mise en place de nouvelles actions de communication pourra être discutée lors de la prochaine réunion du comité.

Il est noté que la question relative à la communication autour de cette campagne de financement participatif est un sujet important car la diffusion de l'information de manière inégale pourrait provoquer des jalousies.

Un des membres du comité de suivi a proposé que pour une question éthique, aucun membre du comité ne devrait participer à ce financement participatif. Il est finalement décidé que chacun décide de sa participation ou non, une participation au financement participatif sur la plateforme en ligne de Lendosphère étant confidentielle.

4. La rénovation énergétique

Un exemple d'accompagnement mis en place dans le cadre du projet éolien de Quilly (44) avec le partenaire spécialisé dans la rénovation énergétique Alisée a été présenté. Il s'agit d'un accompagnement réalisé sur plusieurs cycles pour encourager le « bouche à oreille » et ainsi toucher le plus de personne.

Finalement, il a permis la réalisation de :

- 2 campagnes de thermographies
- 50 entretiens personnalisés pour définir les besoins spécifiques de chacun
- 16 audits énergétiques
- 10 accompagnements avec la réalisation de devis groupés avec des artisans locaux pour les travaux, d'aide à la réalisation d'un plan de financement, d'accompagnement à l'obtention de subventions pour le financement des travaux

BayWa r.e. a rencontré le chargé de la politique habitat sur le territoire de GPA. Le prestataire actuel actif sur le territoire est Soliha. Il conseille dans un premier temps de se juxtaposer à

l'accompagnement déjà mis en place sur le territoire et de mettre en place des actions pour soutenir Soliha dans sa sensibilisation et sa communication.

L'accompagnement mis en place par Soliha est actuellement réservé aux :

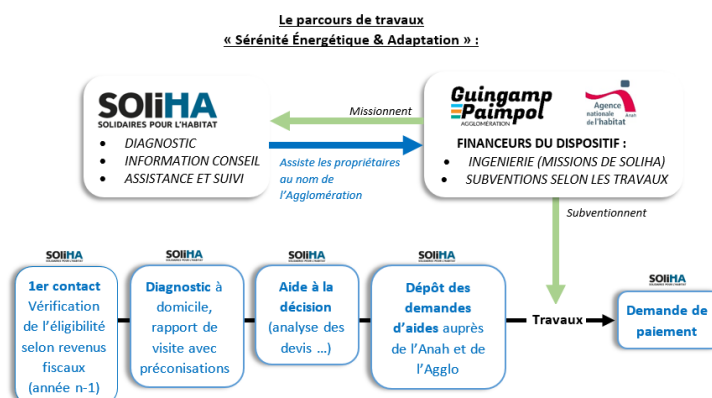
- Propriétaires occupants modestes : Prise en charge jusqu'à 35% du montant total des travaux HT (10 500€ d'aides maximum, 25 000€ si logement très dégradé)
- Propriétaires occupants très modestes : Prise en charge jusqu'à 50% du montant total des travaux HT (15 000€ d'aides maximum, 25 000€ si logement très dégradé)

Plafonds de ressources pour les autres régions *

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	16 229	20 805
2	23 734	30 427
3	28 545	36 591
4	33 346	42 748
5	38 168	48 930
Par personne supplémentaire	+ 4 813	+ 6 165

* Pour les dossiers déposés en 2023.

Déroulement de l'accompagnement réalisé par Soliha :



Les membres du comité s'interrogent sur le niveau d'intervention pouvant être mis en place. Ci-dessous ce qui a été évoqué :

- Compléter le montant des aides maximum pour les travaux
- Limiter l'accompagnement au soutien de Soliha dans ses activités
- Apporter un soutien financier permettant d'ouvrir l'accompagnement (hors travaux) aux personnes ayant des revenus plus élevés

Une réunion sera prochainement organisée avec le chargé de la politique habitat sur le territoire de GPA et Soliha pour discuter des différentes possibilités.

Concernant le choix des artisans, les membres du comité aimeraient privilégier les artisans locaux. Il est précisé que la formation d'artisans locaux à la rénovation énergétique peut aussi faire partie des mesures d'accompagnements.

5. Choix d'une date pour la deuxième réunion du comité

La prochaine réunion du comité de suivi aura lieu le jeudi 14 décembre à 18h30 (avec les chocolats). Ce sera l'occasion de faire un point sur : la campagne de financement participatif en cours, les actions de communication à mettre en place autour de celui-ci et les différentes idées de mesures d'accompagnements. Concernant l'avancement des études, c'est l'étude paysagère qui sera notamment le sujet d'actualité.